

Annexe 3

Contributions recouvrées 2011 (CR₁₁)

La CRE a notifié des charges de service public prévisionnelles 2011 à 30 fournisseurs de gaz naturel. Ces charges ont été intégralement compensées :

- en interne, par les contributions recouvrées auprès de leurs clients finals ;
- et par les versements reçus de la Caisse des dépôts et consignations.

La compensation reçue par chaque opérateur est donnée dans le tableau ci-dessous.

Fournisseur	Compensation (€)
GDF Suez	579 492
Gédia	73 363
Total Energie Gaz (Tegaz)	69 618
Gaz Electricité de Grenoble	34 132
Energis	17 436
Gazélec de Peronne	12 832
Sorégies	12 003
Direct Energie	10 320
Gascogne Energies Services	8 444
Régie municipale multiservices de La Réole	6 973
EON Energie SAS	5 700
Energies Services Lavour	2 285
SICAR	1 000
ES Energies Strasbourg	673
Régie municipale de distribution d'énergie de Villard-Bonnot	-600
Régie municipale du gaz de Bazas	-3 636
Energies Services Occitans	-4 667
Régie municipale gaz et électricité de la ville de Sallanches	-4 747
Energies Services Lannemezan	-5 372
Régie Gaz et Electricité de Bonneville	-6 082
Veolia Eau REGIONGAZ	-10 740
CALEO	-27 247
Gaz de Paris	-27 685
Enerest	-29 764
EDF	-32 015
Gaz de Barr	-39 223
Altergaz	-55 794
Vialis	-65 858
Gaz de Bordeaux	-144 391
POWEO	-197 151
Total	179 299

Après compensation des charges notifiées aux fournisseurs en 2011, le surplus de 20 727 393 € de contributions recouvrées sur 2011 a été conservé à la Caisse des dépôts et consignations pour contribuer à la compensation des charges 2012, la contribution unitaire fixée pour 2012 étant insuffisante¹ pour couvrir l'ensemble de charges notifiées pour 2012.

¹ 0,045 €/MWh au lieu de 0,06 €/MWh proposé par la CRE dans sa délibération du 20 décembre 2011